

# Comprendre le cout du lait : Variabilité, rendement, valorisation

- Développer les compétences dans le domaine laitier
- Etudier les valeurs de fourrage sur une exploitation
- Se baser sur des données individuelles concrètes et savoir les analyser



## Tarif & financement

- ◆ Pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations, le stage est pris en charge en totalité par le VIVEA.
- ◆ Pour les candidats en cours d'installation : prise en charge par le VIVEA sous réserve de nous fournir les justificatifs suivants :
  - ◊ L'original de l'attestation d'éligibilité au financement VIVEA
  - ◊ La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
  - ◊ La copie d'écran du CPF du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
  - ◊ Engagement du créateur ou repreneur demandeur du financement auprès de VIVEA
- Ces 4 justificatifs vous sont présentés et expliqués lors de votre entretien PPP.
- ◆ Autres statuts : nous contacter pour plus d'informations.



3 rue Paul Aubert  
05000 GAP  
**Téléphone :** 04 92 52 15 15  
**Courriel :** adfpa@adfpa05.asso.fr  
**Site internet :** <https://adfpa05.asso.fr/>



**Formation courte**

## LAIT : Calcul coût 1000 Litres

**Durée : 1 Jours**

**Dates: Jeudi 13 mars 2025**



## LAIT : Calcul coût 1000 Litres

### Prérequis nécessaires

- ◆ Avoir fourni au préalable à l'organisme de formation le document pour la saisie des données individuelles

### Objectifs pédagogiques

- ◆ Initiation au calcul du cout de production avec un logiciel de marge à la vache / saisie du coût au 1000L et Saisi des couts individuels et explication des données.
- ◆ Analyse des performances de croissances.  
Échanges autour de l'observation du troupeau : formation sur les NEC - remplissage rumen - Digestion des animaux : savoir repérer et analyser les données.

### Contenu et méthodes

- ◆ Recueil des attentes des stagiaires
- ◆ Par le biais d'échanges et d'exercices pratiques et à la suite des saisies de données sur le logiciel de calcul de coût du lait chaque stagiaire aura à réfléchir sur l'analyse des performances de croissances de son exploitation en analysant l'ensemble des rations avec toutes les valeurs alimentaires précises
- ◆ Supports de formation, échanges et débriefing.

### Modalités d'évaluation

Les acquis des stagiaires sont évalués tout au long des séquences par des échanges. A la fin de la formation, le formateur évaluera l'acquisition des compétences visées à l'aide d'un document d'évaluation. Un questionnaire de satisfaction vous sera remis.

Une attestation de formation vous sera également délivrée.

### Organisation pratique

**Horaires et lieu :** De 9 h à 17 h / ADFPA + Exploitation support

**Déroulé :** Apports et échanges en salles et sur une exploitation

**Pour le midi :** Prévoir un pique-nique

**Intervenants :** Rémy DURAND, Consultant Indépendant en Nutrition des Ruminants

### Le saviez-vous ?



Pour vous former (le jour même ou un autre jour), vous pouvez confier votre exploitation à un remplaçant.

**Service de remplacement :**  
04.92.58.63.66

### Informations & inscriptions

Charlotte RICHIER & Guillaume MALET  
ADFPA 05 - 3 rue Paul Aubert, 05000 GAP

**Téléphone :** 04 92 52 15 15

**Courriel :** adfpa@adfpa05.asso.fr

Nom - Prénom : .....

Date de naissance : .....

Dénomination (GAEC, EARL) : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mail : .....

Agriculteur, conjoint collaborateur  Cotisant solidaire

Candidat à l'installation  Autre : .....

Je m'inscris à la formation **Calcul Cout 1000 L – jeudi 13 mars 2025**

Je certifie être à jour de mes cotisations VIVEA (payées via la MSA) :

oui  Non

#### Conditions Générales de services

**Article 1 :** L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription complété par le stagiaire.

**Article 2 :** Toute annulation de la part d'un stagiaire doit impérativement être justifiée et nous parvenir avant le début de la formation.

**Article 3 :** l'ADFPA se réserve le droit de modifier le programme, reporter ou annuler une session de formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Les stagiaires seront informés au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'intempéries ou d'indisponibilité justifiée du formateur ou de l'intervenant).

**Article 4 :** Lorsqu'une action de formation prévoit plusieurs jours, le stagiaire doit être présent sur l'ensemble des journées.

**Article 5 :** Dans le cas où la formation ne serait pas prise en charge par le VIVEA, la totalité de la formation sera facturée au stagiaire.

J'accepte les conditions générales de service (cochez la case)

**Date et Signature :**

Pour les cotisants solidaires, conjoints collaborateur et les candidats à l'installation, joindre un **justificatif**. Faites nous part de vos questions afin de vous proposer une formation particulièrement adaptée à vos besoins :